

	CODIR GESMA du 09/10/2025 rue Marcel Pierre Compte-Rendu	
---	---	---

Présents : Angélique Gaumont, Anthony Folmer, Cyrille Chassaing, Estelle Guillard, François Boerkmann, Jean-Marie Noël, Michel Delage, Pascal Giraud, Salmi Lachgar, Yvon Chevalérias, Christian Jouin.

Absents excusés : Marc Mounier (représenté par Rémi Bonnaud et Mickael Cartier)

Validation des deux derniers CR de Codir

- Validation par dix voix pour et une contre

Commission Matériel

- Un inventaire complet a été réalisé par la commission Matériel lors de l'emménagement dans notre nouveau local. Celui-ci confirme la disparition de certains matériel parmi les combinaisons, stabs, détendeurs et autre profondimètre pour une valeur de plus de 2000€.
- La subvention annuel du Codep nous permet de valider l'acquisition prochaine de :
 - 3 blocs 12l courts
 - 2 stab taille M et 2 en taille L
 - 5 masques enfants et 5 masques adultes
 - 6 backpacks et 3 gueuzes pour la PSP
 - 3 parachutes « nus » pour la PSP
 - 4 parachutes complets
- Le Tableau des clés a été mis à jour avec la configuration et les règles appliquées au nouveau local et à Nautilus. Merci à ceux qui ne l'aurait pas encore fait de voir Anthony Folmer pour récupérer vos clés et signer la fiche.

Apnée

- En l'absence de Marc Mounier, Rémi Bonnaud et Mickael Cartier présentent la proposition d'organisation des séances pour cette nouvelle saison.
- La proposition est appréciée par l'ensemble du Codir bien que certains points mineurs soient à revoir :
 - Nous accueillons actuellement une bonne dizaine de débutants et même si 30 débutants n'est pas une hypothèse réaliste, nous pouvons néanmoins aller vers la vingtaine avec peut-être la contrainte d'un mercredi sur deux pour les débutants si besoin.
 - Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, la ligne 1 du lundi sera à disposition de la Commission Apnée un lundi sur deux. Pour les autres lundis, après 21h15, elle en disposera si personne d'autre n'en a besoin. Règle identique à la saison dernière.
 - L'accueil de nouveaux pratiquants après la Toussaint sera décidé par le Codir, comme pour toutes les activités du club.

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- L'accès aux abords de la piscine se fait comme pour tout membre du GESMA conformément à la convention avec Nautilus : « ... le passage aux tripodes est possible 20mn avant la séance... » ; soit 20h10.
- Attention à ne pas trop compter sur la Nage Avec Palmes pour accueillir les apnéistes car les lignes de nage sont déjà largement autant saturées que celles de l'Apnée.
- Le Codir remercie Rémi, Mickael et l'ensemble des encadrants de la Commission Apnée pour cette proposition constructive et leur demande de revoir formellement, dans une nouvelle version, les quelques points évoqués ci-dessus durant la réunion.

AG du Codep

- Elle aura lieu le vendredi 17 octobre au CDOS à partir de 20h00

Nouveau local : inauguration

- Achat boissons → Pascal
- Amuses bouches → Estelle
- Permanence et guides → Membres du Codir

AG extraordinaire et ordinaire du GESMA

- Nous estimons à 90 personnes maxi présentes aux AG
- Les responsables de Commissions présenteront leur bilan 2024-2025 et prévision pour 2025-2026. A la fin des présentations, un appel à candidature sera fait pour chaque poste de responsable de commission de façon à ce que le Codir décide lors de sa prochaine réunion des responsables pour la saison à venir comme les statuts du club le prévoient.
- Bulletins de vote : François les prévoit.
- Tirage au sort des sortants à l'AG 2026 et suivantes : si le changement de mode de renouvellement du Codir est validé en AG extraordinaire, le tirage au sort sera fait en fin d'AG ordinaire et annoncé.
- Achat boissons → Pascal, amuses bouches → Estelle, pain et dessert → François ; et Yvon s'occupe des couverts.
- Compte de résultat passé et prévisionnel présenté par Salmi

Calendrier 2025-2026

- Galette → 17 janvier 2026 à 19h00 à la salle de l'Amicale du Gond Pontouvre
- TIV → 17 janvier rue Marcel Pierre
- Formation TIV → voir Codep
- Formation Nitrox → voir Codep
- Formation Handi → 22 et 23 novembre 2025
- Sorties Loisir → planning à établir → Cyrille
- Sortie Civeaux N2 et N3 → 6 décembre 2025

Les dates des manifestations connues seront progressivement rentrées dans l'agenda.



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Commission Technique

- Bilan à ce jour des inscriptions en formation :
 - N1 : 17 et probablement plus de 20 prochainement (à gérer avec un maxi à 25)
 - N2 : 13 (idem avec un maxi à 15)
 - N3 : 5 dont 3 qui ont déjà la partie théorique
 - E1 : 1
 - TSI : 1
- Echanges sur le financement d'un MF2 pour le club : l'ensemble du Codir valide l'idée de financer totalement la formation d'un ou deux MF2 pour le club. Nous en avons un seul actuellement et ce n'est pas suffisant.

Courriers

- Mail de Maxime Michelet sur les violences sexistes et sexuelles → Estelle est intéressé pour représenter le club.

Affichages règlementaires

- Mise à jour en cours notamment dans notre nouveau local

Whatsapp GESMA

- Il est décidé de créer un WhatsApp GESMA accessible à tous les adhérents du GESMA quelque soit leur activité principale. Il sera administré par les 6 membres du bureau qui pourront envoyer des notifications. Les numéros de téléphone des personnes remis lors de l'adhésion seront saisis par les administrateurs qui seront chargés également de tenir à jour la liste des membres. Si certaines personnes ne souhaitent pas être intégrées à cette communauté WhatsApp, elles peuvent la quitter dès qu'elles le souhaitent.

Tour de table

- RAS

Prochaine réunion

- Le 13 novembre 2025 rue Marcel Pierre à 19h30.

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen